

PARIS, le 18 juillet 2011

## **VERS UNE CONVENTION MONO-CATÉGORIELLE ?**

**L'U.ME.SPE./C.S.M.F.**, premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, s'étonne de l'absence de propositions concrètes répondant à ses demandes, depuis 4 ans, dans le cadre de la négociation conventionnelle, alors que la grande majorité des médecins libéraux que nous représentons sont dans des échelles de revenus largement inférieures à celles de leurs confrères européens et, certainement pas, dans les segments supérieurs notés par la CARMF ou l'Assurance Maladie.

**L'U.ME.SPE./C.S.M.F.** rappelle que les propositions actuelles ne peuvent satisfaire les spécialités cliniques dont certaines sont ignorées par l'Assurance Maladie et dont les mesures de revalorisation restent largement inférieures à nos attentes.

**L'U.ME.SPE./C.S.M.F.** n'a vu, à ce jour, aucune proposition concernant les spécialistes médicaux et médico-techniques qui nous ont apporté un large soutien dans la campagne électorale aux URPS, et qui attendent, depuis plusieurs années, la mise en place de la dernière étape de la CCAM technique et une revalorisation régulière du coût de la pratique.

**L'U.ME.SPE./C.S.M.F.** ne comprend pas le retard apporté à la mise en place d'un secteur optionnel, en priorité, à titre d'expérimentation, pour quelques spécialités exerçant dans les plateaux techniques dits lourds, mais à terme, ce secteur optionnel a vocation à intéresser l'ensemble des médecins spécialistes libéraux.

**L'U.ME.SPE./C.S.M.F.**, dans ce contexte, considère que l'Assurance Maladie s'oriente vers une Convention mono-catégorielle intéressant uniquement la médecine générale.